

CONVENTION DE PARTENARIAT

APPEL A PROJET POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRUCTURE MULTI SERVICES DEDIEE A LA MOBILITE DURABLE SUR L'AGGLOMERATION BORDELAISE

Entre :

- **La Communauté Urbaine de Bordeaux**, représentée par son Président, Monsieur Vincent Feltesse, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n°2009/0232 du 10 avril 2009, domiciliée à BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX CEDEX.

Et

Entre :

L'association **Voiture & Co**, représentée par :

Il est dit et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre du projet FEDER « soutenir le développement durable des quartiers sensibles 2007/2013 », dont une des actions porte sur la mobilité (délibération n°2007.0672 du 21/09/2007), la CUB a lancé une étude de faisabilité, cofinancée par l'Europe et le Conseil Général de la Gironde (délibération 2009.232 du 10/04/2009), qui a conclu, au terme d'une large concertation, au besoin d'une structure de mobilité durable sur l'agglomération bordelaise :

- pour accompagner les personnes des quartiers prioritaires les plus fragilisées dans leur parcours vers la mobilité, d'une part,
- pour mettre en cohérence les politiques sectorielles pratiquées à ce jour d'autre part.

Parallèlement, la CUB a répondu en 2009 à l'appel à projet lancé par l'Acse « des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité » en mettant en avant le projet de structure multiservices dédiée à la mobilité durable (délibérations 2009.232 du 10/04/2009, 2009.0931 du 18/12/2009, 2010.0532 du 9/07/2010 et 2011.0554 du 8/07/2011).

Ce besoin d'un accompagnement spécifique à la mobilité dans les quartiers prioritaires a par ailleurs été confirmé par les communes en CUCS dans le cadre de l'élaboration du livre vert d'agglomération « politique de la ville ». Aujourd'hui en effet, les freins à la mobilité sont multiples et ne sont pas pris en charge de manière satisfaisante.

Ceci a conduit la Communauté Urbaine de Bordeaux à conclure avec le Conseil Général de la Gironde une convention de partenariat pour lancer un appel à projet, dont l'objet est de favoriser l'émergence d'une structure dédiée à la mobilité à destination des publics en difficulté d'insertion, dont les publics issus des quartiers politique de la ville de l'agglomération (délibération n°2012.0110 du 17 février 2012).

Le démarrage de ce projet de plateforme de mobilité durable s'est fait en 2012 à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux (27 communes, 720 000 habitants en 2011) et doit évoluer progressivement vers une couverture départementale.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir pour l'année 2013 le cadre des relations entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'association Voiture & Co concernant la gestion par cette dernière de la plateforme de mobilité. Elle établit leurs engagements réciproques concernant les grandes lignes de leur coopération et les modalités de fonctionnement du partenariat.

Article 2 : Enjeux poursuivis

Cette plateforme de mobilité durable doit permettre de construire, auprès des publics les plus socialement fragiles, une politique de mobilité transversale, coordonnée, lisible et pérenne.

L'enjeu est d'amener progressivement les personnes accompagnées à être autonomes dans leurs déplacements, de leur permettre l'accès à la mobilité sous toutes ses formes, en privilégiant les modes de déplacements alternatifs et peu polluants, la promotion des modes de déplacements durables et l'offre de transport en commun existante.

Même si les motifs de déplacements ne se résument pas à l'accès à l'emploi (démarches administratives, loisirs, culture, ouverture sur l'extérieur, accès aux soins...), l'enjeu est aussi de permettre aux bénéficiaires de retrouver un emploi.

Pour ce faire, la plateforme de mobilité durable s'appuie sur trois grandes missions :

- Une mission d'accompagnement des publics cibles (accueil, information, conseil, orientation, mise en place de diagnostics et parcours mobilité),
- Une mission de prestations de services lorsque les besoins émergents ne sont pas couverts (à partir des besoins et des attentes identifiés sur les territoires par cette structure, celle-ci pourra proposer des outils ou des actions en complément de l'offre existante),

- Une mission de coordination pour les partenaires (création d'une mission de veille de la mobilité permettant une mise en réseau et une implication de tous les acteurs, une évaluation régulière de l'action et une communication autour du projet).

Article 3 : Engagements de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Le budget prévisionnel du projet est de 330 877 € pour l'année 2013.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à verser 57 573 € pour l'animation de la plateforme de mobilité (soit 17,4 % des coûts).

Cette subvention est non révisable à la hausse. En cas de réalisation à la baisse, l'aide de la CUB sera proratisée.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention de la CUB

La subvention ci-dessus mentionnée est imputée au budget principal en cours sur les imputations suivantes :

Section d'investissement : sans objet

Section de fonctionnement : chapitre 65 compte 6574 fonction 8220 CRB UE00 pour 57573 €.

Pour l'année 2013, elle sera versée en deux fois, 50 % après réception du dossier de demande de subvention dûment complété et délibération de notre Etablissement (soit un montant de 28 786,50€) et 50 % sur présentation du bilan financier de l'année 2013, à produire dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice (28 786,50€).

Article 5 : Modalités financières à respecter concernant l'association

L'Association Voiture & Co s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable).

La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

Article 6 : Conditions d'utilisation de la subvention allouée

Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet (à savoir la gestion de la plateforme de mobilité durable sur l'agglomération bordelaise), devra être remboursée.

L'association s'interdit en outre, de reverser tout ou partie de la participation considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

Article 7 : Contrôle et évaluation des résultats

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté Urbaine, devant les membres des Commissions et/ou comités de pilotage compétents, le bilan de l'action réalisée ainsi que le bilan financier de l'action, renseigner et transmettre les indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs sur la toute la durée de vie du projet (2012/2014)
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation de l'action, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la CUB ses statuts actualisés.

Article 8 : Représentants des partenaires dans le partenariat

Les partenaires sont représentés dans le partenariat par le signataire à la présente convention ou par une personne ayant reçu délégation.

Article 9: Gouvernance du projet

L'association Voiture & Co s'engage à intégrer deux membres du Conseil de communauté au comité de pilotage de la structure, dont la fréquence de réunion est de 4 par an, à titre indicatif.

Elle s'engage également à intégrer les personnels communautaires concernés aux comités techniques, dont la fréquence de réunion est de 3 par an (et plus si besoin), à titre indicatif.

Article 10 : Clause de publicité

L'association Voiture & Co s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine sur les documents destinés au public, article de presse ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou de communication qui pourrait être organisée par ses soins dans le cadre du projet subventionné.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine, ou laisser entendre sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté Urbaine apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet après signature des partenaires.

Elle prendra fin le 31 janvier 2014 au plus tard et devra être prolongée annuellement par avenant.

Article 12 : Modifications de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de chacun des partenaires.

Article 13 : Résiliation de la convention

Si l'un des partenaires souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, il devra avertir son partenaire par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de trois mois.

Par ailleurs, le non respect des engagements détaillés ci-dessus ou le changement d'objet ou d'activités de l'association signataire, pendant sa durée de validité, rendrait caduques les dispositions de la présente convention.

Article 14 : Contentieux

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal compétent.

Fait en deux exemplaires

A Bordeaux, le

Pour l'association Voiture & Co

Pour la CUB

Prévision Budgétaire 2013

	2013	7	2013
- CHARGES		7	2013
1 - ACHATS	7 706,79 €	70 - VENTE DES PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES	- €
4 - Achat d'études	- €	706 - Prestations de services	- €
5 - Equipement et travaux	151,34 €	708 - Recettes des services	- €
612 - Energie	1 313,20 €		
614 - Carburant	2 340,00 €	74 - TOTAL SUBVENTIONS	330 877,00 €
622 - Produits d'entretien	188,80 €		
63 - Fournitures entretien / petit équipement	781,38 €	741 - SUBVENTIONS EUROPE	33 480,00 €
621 - Matériel de prévention	200,00 €		
624 - Fournitures administratives	2 361,38 €		
65 - Alimentation	370,69 €		
80 - Autres matières et fournitures	- €	742 - SUBVENTIONS ETAT	- €
- SERVICES EXTERIEURS	37 275,05 €		
1 - Sous traitance	- €		
32 - Location immobilière	21 760,78 €		
35 - Locations mobilières	7 580,48 €		
4 - Charges locatives	44,89 €		
52 - Entretien et réparation locaux	3 650,83 €		
55 - Entretien et réparation matériel de transport	- €	743 - SUBVENTIONS REGIONS	50 000,00 €
55 - Entretien et réparation informatique	1 944,87 €		
56 - Entretien et réparation autres matériels	52,81 €		
6 - Assurances	1 607,21 €		
81 - Colloques/Documentation	608,97 €		
84 - Cotisations	24,20 €	744 - SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	150 000,00 €
- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	54 835,75 €		
1 - Personnel extérieur	9 681,18 €		
2 - Honoraires	7 893,50 €		
3 - Impression et annonces	2 795,27 €		
4 - Transport de biens	86,67 €	745 - SUBVENTIONS AGGLOMERATIONS	80 000,00 €
51 - Frais de transport	7 743,36 €		
56 - Frais de mission	5 087,59 €		
57 - Réception	768,84 €		
61 - Affranchissements	418,02 €		
62 - Téléphone	5 239,93 €	746 - SUBVENTIONS VILLES	2 397,00 €
7 - Services bancaires	539,53 €		
8 - Prestation comptable	14 581,85 €		
- IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 243,99 €		
0 - Taxe formation professionnelle	1 477,56 €		
3 - Taxe formation professionnelle CDD	13,41 €		
1 - Taxe sur les salaires	11 757,02 €	747 - AUTRES SUBVENTIONS	15 000,00 €
5 - Taxes locales	996,00 €		
- CHARGES DE PERSONNEL	180 905,48 €		
1 - Rémunération du personnel	128 096,64 €		
5 - Charges sociales	47 400,16 €		
7 - Autres charges sociales	5 408,68 €	75 - AIDES A L'EMPLOI	- €
- CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	- €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €
- CHARGES FINANCIERES	2 933,69 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	- €
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	32 976,25 €	78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISION	- €
- TOTAL CHARGES	330 877,00 €	- TOTAL PRODUITS	330 877,00 €

BILAN 1^{er} SEMESTRE 2013

Plateforme « Bougez futé ! »

Agglomération Bordelaise



CONTACTS:

Florent Cassagnade, Directeur de plateforme

Tél : 05 56 33 28 69

Portable : 06 32 09 54 76

Email : fcassagnade@voitureandco.com

28, Avenue Thiers 33100 Bordeaux Bastide

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
TABLE DES FIGURES	3
LA PLATEFORME BOUGEZ FUTE !	4
VOITURE & CO EN 10 DATES	4
LA PLATEFORME DE MOBILITE DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE.....	6
LES MOYENS	12
NOS LOCAUX	12
L'EQUIPE.....	14
LES FINANCEMENTS	15
LA COMMUNICATION	16
LES PARTENAIRES DE L'ACTION DE LA PLATEFORME	18
LE COMITE DE PILOTAGE.....	18
LE COMITE TECHNIQUE.....	18
LES ACTIONS : L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES	20
RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT	20
LES RESULTATS DEPUIS le 1 ^{er} janvier 2013.....	22
LES ACTIONS : LA FEDERATION DES OPERATEURS DE MOBILITE ...	28
LE RECENSEMENT.....	28
ANALYSE DU MAILLAGE DU TERRITOIRE ET DE SES MANQUES	28
ACTIONS CORRECTIVES	28
PERSPECTIVES ET ACTIONS DU DEUXIEME SEMESTRE	29
FAIRE PROGRESSER LA RECONNAISSANCE DE LA PLATEFORME SUR LE TERRITOIRE	29
DEVELOPPER DE NOUVEAUX PARTENARIATS	29
METTRE EN PLACE L'OBSERVATOIRE SOCIAL DES MOBILITES	29
FEDERER LES OPERATEURS DE MOBILITE SUR LE TERRITOIRE	29
ANIMER DE NOUVELLES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE	30
CONTINUER LA COMMUNICATION AUTOUR DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT.....	30
DYNAMIQUE GLOBALE DU PROJET	31
LES ANNEXES	32
ANNEXE 1 : REVUE DE PRESSE.....	32
ANNEXE 2 : LISTE DES QUARTIERS PRIORITAIRES	42
ANNEXE 3 : FICHE DE LIAISON	44
LES CONTACTS DE L'ASSOCIATION	45

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Extrait de la revue de presse - article du Magazine du Conseil Général	7
Figure 2 : Extrait de la revue de presse - article du magazine de la CUB	7
Figure 3 : Photos de la campagne d'affichage dans le réseau tram	7
Figure 4: Communes de la CUB au 1er juillet 2013.....	8
Figure 5: Situation de la plateforme de mobilité	12
Figure 6 : Territoires couverts ou en cours de couverture par les permanences sur la CUB.....	13
Figure 7 : Tableau des permanences développées et en cours	13
Figure 8 : Prévission budgétaire 2013	15
Figure 9 : Le wind flag Voiture & co sur la plateforme	17
Figure 10 : Répartition des prescriptions par prescripteur	23
Figure 11 : Répartition par commune des bénéficiaires	23
Figure 12 : Répartition par genre des bénéficiaires	24
Figure 13 : Répartition par âge des bénéficiaires	24
Figure 14 : Répartition par structure familiale.....	24
Figure 15 : Répartition par niveau de formation	24
Figure 16 : Situation professionnelle des bénéficiaires	24
Figure 17 : Répartition selon les ressources	24
Figure 18 : Modes de déplacements des bénéficiaires.....	25
Figure 19 : Problématiques de mobilité rencontrées	25

LA PLATEFORME BOUGEZ FUTE !

VOITURE & CO EN 10 DATES

1995 : A l'origine, le covoiturage...

Suite aux importants mouvements de grèves des transports en commun, des étudiants de l'Université Paris X Nanterre mettent en place un dispositif de covoiturage qui rencontre d'emblée un franc succès.

1998 : Création de l'association Voiture & co pour vous faciliter les transports !

Encouragés par cette réussite, ils décident de poursuivre leurs actions en créant une association : Voiture & co. Le nom véhicule ainsi la mission du projet : faire covoiturer et aller plus loin en favorisant une autre manière de se déplacer !

2000 : Lancement du concept de sécurité routière unique en France ! Vers une mobilité responsable !

Le covoiturage devient nocturne et s'accompagne d'actions de prévention santé et de sécurité routière afin de responsabiliser les jeunes de 18 à 30 ans face aux risques de la surconsommation d'alcool et de psychotropes au volant.

Voiture & co couvre 150 événements par an dont des grands festivals (Rock dans tous ses états à Evreux, Festi'Val de Marne, Solidays...) et les événements étudiants (Nuit de l'ESSEC, Polytec'Night, etc.)

2004 : Une idée innovante : une soirée sans alcool ?

Voiture & co va plus loin, attaque le problème à la source, et propose une nouvelle manière de faire la fête autrement, sans boire une seule goutte d'alcool !

L'association crée la Night & co : concept de soirée 100 % activités, 0% alcool, 0% psychotrope.

1ères soirées à Cergy (Avril) et à Paris, dans 4 discothèques parisiennes (Décembre).

2005 : Une dimension européenne avec la création du Réseau Route 25 !

Le but de cette action ? Mutualiser les bonnes pratiques en termes de sécurité routière et définir un plan d'actions commun au niveau européen.

2005, c'est aussi : Naissance des plateformes de mobilité... Vers une mobilité durable !

Parallèlement, l'association développe ses activités vers une mobilité plus écologique. Plus que le covoiturage, Voiture & co développe ses premières plateformes de services à l'écomobilité, accompagnant les particuliers, les entreprises et les collectivités vers l'utilisation de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, vélos, vélos à assistance électrique, scooters électriques, auto-partage, roller, etc.)

Septembre : Ouverture de la « Maison des transports de Nanterre »

Octobre : Ouverture de la « Maison des transports de Marseille »

2007 : Naissance de l'action Bougez vers l'emploi !... Vers une mobilité solidaire !

Le but de l'action ? Répondre à un besoin territorial et s'ouvrir à un public toujours plus large. Bougez vers l'emploi ! cherche à faciliter la mobilité des personnes en situation d'insertion professionnelle et sociale.

Février : Lancement de la plateforme « Bougez vers l'emploi ! » sur le territoire d'Aubagne-Gardanne-La Ciotat (13)

Octobre : Ouverture de la Plateforme « Bougez futé ! » à Paris



2007, c'est aussi... : L'émancipation nationale et internationale



En 2007, Voiture & co acquiert une reconnaissance européenne en réunissant les membres du réseau Route 25 à l'Assemblée Nationale. Reconnaissance qui lui vaut sa participation au nom de la Commission Européenne à la Semaine Internationale de la Sécurité Routière à l'ONU.

Janvier : Organisation du séminaire " les jeunes et la sécurité routière en Europe" à l'Assemblée Nationale

Avril : Participation au nom de la Commission Européenne à la semaine internationale de sécurité routière

Novembre : Lancement des Night & co au niveau européen (Paris, Lille et Bruxelles)

2009 : Un développement important !

Voiture & co passe de 4 plateformes de mobilité existantes à 10 plateformes en cours d'ouverture !

2010 : De nouvelles actions, de nouveaux territoires, de nouveaux publics !

Ouverture de la plateforme de mobilité dans le Gers, première plateforme répondant aux problématiques de mobilité en territoire rural. Parallèlement, une **expérimentation à destination des publics à mobilité réduite** est lancée en région parisienne.

2010, c'est aussi : Un concours innovant pour les jeunes utilisateurs de 2 roues motorisés !



Et si on rendait le port du casque en moto/scooter séduisant auprès des jeunes ? Ils sont encore bien trop nombreux à se tuer parce qu'ils ne l'avaient pas attaché ou porté ? C'est pourquoi Voiture & co a créé le « **Concours Européen du Design** », une action pour sensibiliser les jeunes à l'importance du port du casque en deux-roues motorisés.

En 2011, l'action de sensibilisation est lancée sur le thème des gants et en 2012 sur le port du blouson.



2012 : Le développement se poursuit !

Voiture & co passe de 10 plateformes de mobilité existantes à 15 plateformes en cours d'ouverture !

2012 : C'est aussi la signature de nouveaux partenariats nationaux !

Juillet : Signature du partenariat avec **Renault** et lancement du programme Mobiliz, en partenariat avec Voiture & co : l'ADN d'un projet co-construit. Ce programme a pour vocation de répondre à un besoin social identifié, à l'appui d'un modèle économique stable et pérenne. Son premier axe est de **soutenir le développement de nos plateformes « Bougez vers l'Emploi**. Ce programme vise aussi à proposer des tarifs de réparation automobiles adaptés aux personnes à faibles revenus dans les garages Renault volontaires, appelés « **Garages Renault solidaires** », qui travailleront en partenariat avec Voiture & co.

Octobre : Signature d'une nouvelle convention d'une durée de trois ans avec la **MACIF**. Le [groupe Macif](#) est l'un des premiers acteurs à avoir soutenu l'action de Voiture & co à ses débuts. Le [partenariat basé sur deux thématiques](#) : **la promotion des plateformes de mobilité « Bougez vers l'Emploi ! »** auprès des personnes en situation d'insertion socioprofessionnelle, et **l'organisation d'actions de prévention routière auprès des publics jeunes**.



VOITURE&CO FAIT PARTIE DE
LA MANUFACTURE DURABLE
Pôle de conseil et de
services en développement
durable du Groupe SOS.



La Manufacture Durable est le pôle de conseil et de services en développement durable du Groupe SOS. Elle accompagne les entreprises et les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets de développement durable. Elle est composée de 2 entreprises sociales (Auxilia, Mobility+, Voiture & co) qui agissent depuis plus de 10 ans dans les métiers du développement durable.

LA PLATEFORME DE MOBILITE DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE

1. HISTORIQUE ET GRANDES DATES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2013

En 2009, la CUB lance une étude de faisabilité sur une structure multiservices dédiée à la mobilité durable, cofinancée par le Conseil Général et par des fonds européens dans le cadre du Projet Urbain Intégré FEDER « *soutenir le développement durable des quartiers sensibles* ».

En 2010/2011, le cabinet ALTER CONSEIL est missionné pour effectuer un diagnostic sur la mobilité des publics en insertion sociale et professionnelle sur le territoire de la CUB. Il a ainsi défini les grandes problématiques du territoire comme la séparation de la ville par les rives de la Garonne, mais aussi l'enclavement des quartiers prioritaires même avec une présence du tramway au sein de certains quartiers.

En mai 2012, Voiture & co répond à l'appel à projet. Sa proposition est retenue par la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Conseil Général de la Gironde.

En juillet 2012, la convention entre la CUB, le CG33 et Voiture & co est signée.

En décembre 2012, la plateforme s'installe au 28, Avenue Thiers à Bordeaux. Les conseillères en mobilité prennent leurs postes le 5 décembre, et après une phase de formation interne, accompagnent les premiers publics dès le 19 décembre 2012.

Depuis janvier 2013 :

En février 2013, la plateforme est présente sur le Forum de l'emploi de Mérignac. Cet événement était organisé par le Pôle Emploi pour le public touchant le RSA afin de les aider à trouver un emploi. La plateforme disposait d'un stand pour présenter l'association et réaliser des diagnostics de mobilité rapides afin d'identifier de potentiels bénéficiaires.

Le 22 avril 2013, la plateforme « Bougez Futé ! » de l'Agglomération Bordelaise a été inaugurée. L'équipe de la plateforme de mobilité a eu le plaisir d'y recevoir les représentants des partenaires financeurs et opérateurs de mobilité, associés au dispositif « Bougez Futé ! ». Cet événement a été l'occasion de les réunir pour échanger sur les problématiques de mobilité du territoire bordelais et sur les solutions pouvant être apportées grâce aux services proposés par Voiture & co.

Cet événement a été couvert par la presse locale et notamment dans les publications des partenaires (cf Annexe 1 - Revue de presse).

la solidarité en actions avril 2013 / n°53

axiales

le magazine du Conseil général pour les acteurs du secteur social et de la santé en Gironde

À NOTER : lundi 22 avril 2013

Inauguration de la plate-forme mobilité "Bougez Futé"

Voiture&Co a pour vocation d'accompagner tous les publics vers une mobilité durable et solidaire : le 22 avril, l'association donne le coup d'envoi à la plate-forme mobilité "Bougez Futé", en faveur de l'insertion et de l'emploi en Gironde. Inauguration sur son site bordelais (38, avenue Thiers) en présence du président de La Cub Vincent Fettesse et du président du Conseil général Philippe Madrelle.

Source, 04/2013 : <http://www.gironde.fr/upload/docs/application/octetstream/2013-04/axiales-53p.pdf>

Figure 1 : Extrait de la revue de presse - article du Magazine du Conseil Général



Bougez futé

Une plateforme dédiée à la mobilité sera inaugurée le 22 avril prochain à Bordeaux. Son objectif ? Faciliter les déplacements des personnes en difficulté d'insertion pour trouver un emploi, avoir accès aux loisirs...

Parce que ne pas pouvoir se déplacer de manière autonome est une forme d'exclusion sociale, tant pour l'accès à l'emploi qu'aux loisirs, à la culture... La Cub, en partenariat avec le Conseil général de la Gironde, a mis en place un nouveau dispositif d'aide et d'accompagnement des publics en difficulté. Ce projet bénéficie également d'un soutien de l'Europe et de l'État. Sous le nom de plateforme « Bougez futé », le dispositif se traduit par un bilan individuel des besoins, l'accès à des formations et une mise en relation avec les opérateurs de mobilité pour les personnes bénéficiaires, orientées par les travailleurs sociaux. Installée dans les locaux du 38 avenue Thiers à Bordeaux et gérée par l'association Voiture & Co, la plateforme déplace des permanences sur plusieurs communes de la Cub. Son objectif est d'amener progressivement les personnes accompagnées à être autonomes dans leurs déplacements et capables notamment d'utiliser l'offre classique de transport. Aujourd'hui développé sur La Cub, le dispositif a l'ambition de se déployer à l'échelle du département pour tenir compte notamment des spécificités des territoires périurbains et ruraux. Plus d'infos sur : www.voitureandco.com

Source, 04/2013 : http://www.lacub.fr/sites/default/files/PDF/publications/journal/lejournal_23.pdf

Figure 2 : Extrait de la revue de presse - article du magazine de la CUB

En mai 2013, la plateforme est mise en avant dans les médias et via une campagne publicitaire dans le réseau tram de la CUB. Le reportage, diffusé par TV7, est visible sur [leur site](#) (émission du 6 mai).



Figure 3 : Photos de la campagne d'affichage dans le réseau tram

2. LE CONTEXTE TERRITORIAL

La Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a intégré la commune de Martignas-sur-Jalle depuis le 1^{er} juillet 2013 et regroupe aujourd'hui 28 communes de l'agglomération. La CUB est l'agglomération la plus étendue de France après Paris. Elle se positionne par ailleurs comme la 4^e plus grande communauté urbaine de France et accueille 728 823 habitants (chiffres CUB). Ce territoire représente un bassin de population de plus de 700 000 habitants et 380 900 emplois sachant que 66,2% d'entre eux sont concentrés sur le territoire de la CUB et ses communes limitrophes par le jeu des découps administratives des PLIE et missions locales.



Figure 4: Communes de la CUB au 1er juillet 2013

Le champ d'intervention de la plateforme Bougez futé ! s'étend sur toute la CUB.

Il a été constaté que chaque habitant supplémentaire accueilli génère quotidiennement près de 4 déplacements sur le territoire de la CUB. Avec un parc de 390 000 véhicules à disposition des ménages de la CUB, les évolutions entre 1998 et 2009 mettent en évidence une baisse de l'usage de la voiture de 5 points. Ces évolutions sont conformes à celles constatées au niveau national pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Si la voiture reste majoritaire, on assiste à une baisse de sa part modale et à une progression de celle des modes alternatifs.

La Communauté Urbaine de Bordeaux met à disposition plus de 95 lignes afin de desservir les 28 communes qui la composent. Toujours plus innovantes, ces dessertes sont assurées par des autobus, des autocars, des tramways. Des dessertes spécifiques viennent compléter ce réseau, avec notamment la Navette Electrique de Bordeaux ainsi que sur certaines communes, la mise en service de transport à la demande (Créabus).

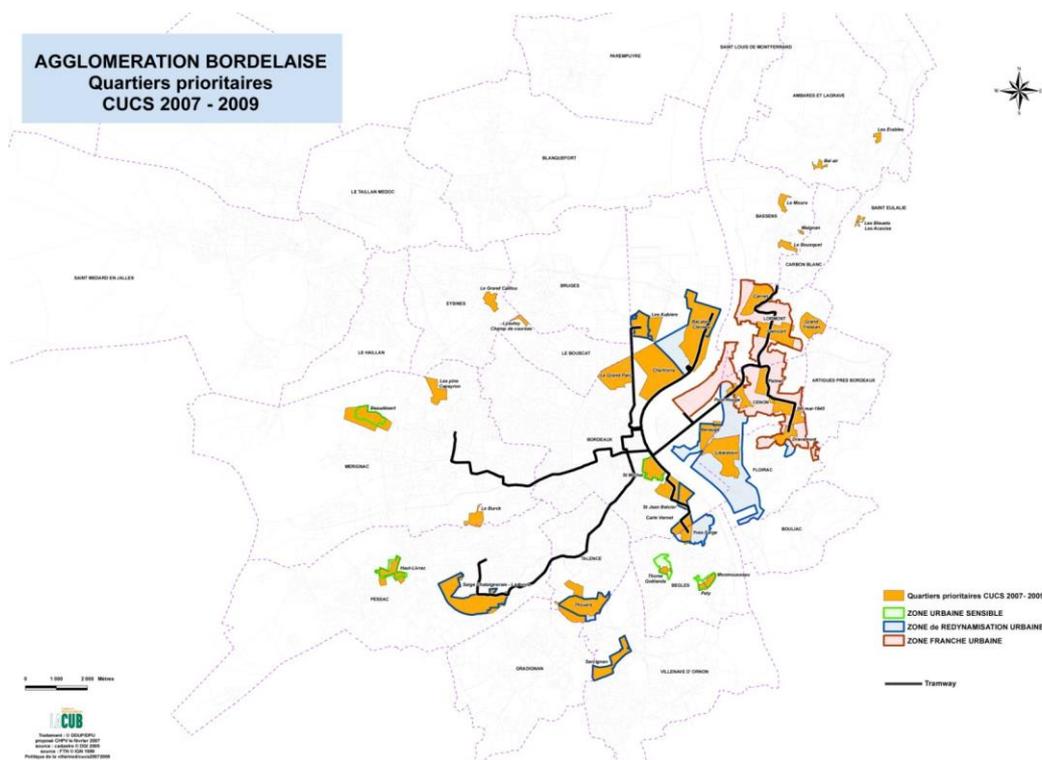
Le territoire de la CUB est équipé de 139 stations Vcub mettant à disposition 1 545 vélos. Entre fin février et fin décembre 2010 près de 1,5 million de locations ont été enregistrées.

Néanmoins, ce développement territorial innovant connaît ses limites face à certains déséquilibres socio-urbains. Certains quartiers sont enclavés et cumulent de nombreuses difficultés socio-économiques :

- avec des taux de chômage dépassant les 30% ;
- et des difficultés de déplacements malgré des dessertes en transports en commun affichées.

Près de 120 000 personnes résident dans des quartiers prioritaires parmi lesquels nous notons :

- 12 quartiers de niveau 1
- 12 quartiers de niveau 2
- 9 quartiers de niveau 3



Cf. Annexe 2 - Liste et classification des quartiers prioritaires de la CUB.

A la fin du mois de septembre 2012, en Gironde, 76 892 personnes sont inscrites à Pôle emploi en catégorie A.

Dans l'agglomération bordelaise, en dépit de l'arrivée du tramway, les allocataires à la recherche d'emploi peuvent faire face à deux types de difficultés :

- le déplacement d'un côté à l'autre de l'agglomération (cas des personnes de la rive droite en emploi dans les établissements hôteliers de la rive gauche) ;
- la méconnaissance du réseau de transports.

Avec plus de 60 000 bénéficiaires du RSA qu'ils soient « Actif » ou « Socle », en partenariat avec le CG 33 et notamment la Direction pour l'emploi, une attention particulière sera portée à ces bénéficiaires.

3. LES MISSIONS DE LA PLATEFORME

La plateforme de mobilité remplit trois missions :

- L'accompagnement des publics en parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- La fédération des opérateurs de mobilité du territoire ;
- Et la mise en place d'un observatoire des mobilités.

BOUGEZ VERS L'EMPLOI

En œuvrant pour une mobilité autonome, Voiture & co favorise l'accès ou le maintien dans l'emploi (ou en formation) des publics en parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Les objectifs sont les suivants :

- **Servir de support « mobilité »** à l'ensemble des acteurs déjà à l'œuvre sur le territoire (Pôle Emploi, Missions Locales, PLIE, Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), centres sociaux, centres de formation, MDSI, CAF, CCAS, prestataires Pôle Emploi, etc.). présentes et active sur le territoire.
- **Assurer le bilan de compétences** et l'analyse des besoins de mobilité des personnes qui sont orientées par les acteurs de l'insertion sociale et de l'emploi du territoire, et pour lesquelles une problématique liée à la mobilité a été identifiée (outil de diagnostic individualisé, animation du réseau des acteurs de l'insertion sur le thème de la mobilité, centre de ressources et d'information, construction d'outils, etc.).
- **Orienter les bénéficiaires**, en accord avec le prescripteur, vers une formation mobilité et/ou vers un service de mise à disposition de moyens matériels (location de véhicules 2 et 4 roues à tarif solidaire, covoiturage, auto partage avec Autocool, réparation solidaire grâce aux Garages Modernes, location longue durée avec l'APREVA, vélo école avec la Vélo-Cité, etc.).

LA FEDERATION DES ACTEURS DE LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE

Parce qu'il existe un grand nombre d'acteurs œuvrant pour la mobilité sur le territoire, il apparaît nécessaire de structurer et fédérer ces acteurs et leurs actions d'afin obtenir une cohérence territoriale et une pertinence dans l'accompagnement des bénéficiaires.

Avant toute action de fédération, il est indispensable de recenser les acteurs sur le territoire afin de déterminer pour chacun d'entre eux :

- Les compétences
- Les moyens à disposition des publics
- Le territoire couvert
- La tarification proposée
- Les conditions d'accès au service

Une fois cet état des lieux réalisés, interviendront la signature de conventions de partenariat avec Voiture & co. Ces conventions ont pour objectifs de :

- Poser le cadre général d'intervention fixé par le Conseil Général et la CUB
- Définir les termes de la collaboration
- Etablir le mode de collaboration
- Déterminer les moyens mis à disposition de la plateforme et des publics
- Etablir les modalités d'accompagnement des publics
- Etablir les modalités de remontée des données d'activités pour consolidation auprès de la plateforme

Enfin, la dernière étape consistera en la mise en place d'une fiche de suivi dématérialisée. Cet outil de gestion des prescriptions permettra la simplification du suivi des bénéficiaires.

La fiche circulera entre la plateforme et les acteurs de la mobilité et permettra :

- De déclencher les services pédagogiques ou matériels qu'ils mettent en place
- De suivre le parcours du bénéficiaire
- De centraliser les informations à faire remonter au prescripteur.

L'OBSERVATOIRE DES MOBILITES

La finalité de cet observatoire est la production et la centralisation de données concernant les mobilités sociales sur le territoire. En effet, la plateforme étant l'interface entre les usagers et les collectivités, elle se doit de faire le lien et de faire remonter aux collectivités et aux opérateurs de mobilité, les remarques et problématiques posées, tel un observatoire de la mobilité. On entend par mobilités sociales, la mobilité physique des publics fragiles (personnes qui manquent de moyens matériels, financiers ou cognitifs pour se mouvoir de manière autonome, par leurs propres moyens ou à l'aide de moyens de transport publics ou privés, en lien avec une possibilité d'ascension sociale notamment par le travail).

Cette mission est en cours de montage. Elle soulève différentes questions qui doivent trouver réponse avant son lancement effectif et le rendu de son premier rapport prévu pour décembre 2013.

LES MOYENS

NOS LOCAUX

La plateforme de mobilité est située au 28, Avenue Thiers à Bordeaux (33100). L'immeuble est situé à deux pas du nœud d'intermodalité de la place Stalingrad (arrivée des bus Trans'Gironde, du tramway, station VCUB, et réseaux de Bus TBC).



Figure 5: Situation de la plateforme de mobilité

Des permanences dans d'autres lieux situés sur le territoire de la CUB ont été mises en place. Ce réseau de permanences continuera de s'étendre dans les prochains mois. Le but de celles-ci est de faciliter l'accès aux services de la plateforme pour les bénéficiaires qui ne pourraient pas se rendre sur notre site de Bordeaux. Les conseillères se déplacent sur ces lieux de permanences lorsque cela s'avère nécessaire.



Figure 6 : Territoires couverts ou en cours de couverture par les permanences sur la CUB

Les communes de Bruges, Le Bouscat, Bègles, Bordeaux, Carbon-Blanc, Lormont, Cenon, Floirac, Artigues-près-Bordeaux et Bouliac sont des territoires considérés comme étant couverts par la plateforme. Ainsi, aucune permanence n'est mise en place sur ces communes. Pour les permanences en place ou en cours d'organisation, le tableau ci-dessous les détaille. Ces permanences sont installées dans des lieux sur le territoire de la CUB mais elles ont vocation à couvrir tout le territoire d'intervention de la plateforme à savoir le territoire CUB élargi aux communes limitrophes (plus de 90 communes).

Commune de permanence	Lieu de la permanence	Communes regroupées
Ambarès et Lagrave	Maison des services publics d'Ambarès et Lagrave	Ambarès et Lagrave ; Ambès ; Bassens ; Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul Et hors CUB : Saint Loubes, Sainte Eulalie
Blanquefort	Centre Communal d'Action Sociale	Blanquefort ; Le Haillan ; Le Taillan-Médoc ; Martignas-sur-Jalle ; Mérignac ; Saint-Aubin-de-Médoc ; Saint-Médard-en-Jalles Et hors CUB : Saint-Jean d'Ilac
Eysines	Maison des Services Publics	Eysines
Gradignan	Locaux du PLIE Portes du Sud	Gradignan ; Talence ; Villenave-d'Ornon
	Incotec	Gradignan ; Talence ; Villenave-d'Ornon
Pessac	Maison de l'Emploi	Pessac Et hors CUB : Cestas ; Canejan
Talence	Le Dôme, espace municipal	Talence

Figure 7 : Tableau des permanences développées et en cours

L'ÉQUIPE

Afin d'assurer la qualité des interventions qui seront mises en place, Voiture & co met à disposition de cette action, les moyens humains suivants :

LE RESPONSABLE DE LA PLATEFORME : FLORENT CASSAGNADE

Il supervise, en lien avec l'équipe de direction de l'association, l'ensemble du dispositif, vérifie la conformité des interventions et met en place l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à la bonne marche de l'action.

Il s'attache à développer le maillage territorial, à créer des outils méthodologiques et à gérer les actions d'évaluation et de réajustements (réunions, bilans).

Il est responsable des relations partenariales, de la recherche de soutiens financiers et de la gestion opérationnelle de la plateforme : gestion administrative et financière et encadrement de l'équipe du projet.

Il s'attachera à fédérer les opérateurs de la mobilité afin d'établir une cohésion autour de la mobilité sur la CUB.

LES CONSEILLER(E)S MOBILITÉ : AMANDINE COUDROY ET VÉRONIQUE LAROCHE

Elles assurent l'accueil, le conseil individuel à la mobilité, l'accompagnement des bénéficiaires et la gestion opérationnelle des services d'aide à la mobilité matérielle.

Elles assurent aussi la conception, la mise en place et l'animation de formations à la mobilité. Elles participent, à ce titre, à l'élaboration des parcours mobilité et mettent en place des modules de formation en privilégiant l'approche psychosociale de la mobilité.

L'ASSISTANTE ADMINISTRATIVE DE LA PLATEFORME : JULIE CATHALA

Elle gère l'accueil physique et téléphonique, la gestion administrative et comptable.

Elle intervient en soutien sur la gestion opérationnelle des services.

LES FINANCEMENTS

6 - CHARGES		2013	7 - PRODUITS		2013
60	- ACHATS	7 706,79 €	70	- VENTE DES PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES	- €
604	- Achat d'études	- €	706	- Prestations de services	- €
605	- Equipement et travaux	151,34 €	708	- Recettes des services	- €
60612	- Energie	1 313,20 €			
60614	- Carburant	2 340,00 €	74	- TOTAL SUBVENTIONS	330 877,00 €
60622	- Produits d'entretien	188,80 €			
6063	- Fournitures entretien / petit équipement	781,38 €	741	- SUBVENTIONS EUROPE	33 480,00 €
60621	- Matériel de prévention	200,00 €			
60624	- Fournitures administratives	2 361,38 €			
6065	- Alimentation	370,69 €			
6080	- Autres matières et fournitures	- €	742	- SUBVENTIONS ETAT	- €
61	- SERVICES EXTERIEURS	37 275,05 €			
611	- Sous traitance	- €			
6132	- Location immobilière	21 760,78 €	743	- SUBVENTIONS REGIONS	50 000,00 €
6135	- Locations mobilières	7 580,48 €			
614	- Charges locatives	44,89 €			
6152	- Entretien et réparation locaux	3 650,83 €			
6155	- Entretien et réparation matériel de transport	- €	744	- SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	150 000,00 €
6155	- Entretien et réparation informatique	1 944,87 €			
6156	- Entretien et réparation autres matériels	52,81 €			
616	- Assurances	1 607,21 €			
6181	- Colloques/Documentation	608,97 €			
6184	- Cotisations	24,20 €	745	- SUBVENTIONS AGGLOMERATIONS	80 000,00 €
62	- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	54 835,75 €			
621	- Personnel extérieur	9 681,18 €			
622	- Honoraires	7 893,50 €			
623	- Impression et annonces	2 795,27 €			
624	- Transport de biens	86,67 €	746	- SUBVENTIONS VILLES	2 397,00 €
6251	- Frais de transport	7 743,36 €			
6256	- Frais de mission	5 087,59 €			
6257	- Réception	768,84 €			
6261	- Affranchissements	418,02 €			
6262	- Téléphone	5 239,93 €	747	- AUTRES SUBVENTIONS	15 000,00 €
627	- Services bancaires	539,53 €			
628	- Prestation comptable	14 581,85 €			
63	- IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 243,99 €			
630	- Taxe formation professionnelle	1 477,56 €			
633	- Taxe formation professionnelle CDD	13,41 €			
631	- Taxe sur les salaires	11 757,02 €			
635	- Taxes locales	996,00 €			
64	- CHARGES DE PERSONNEL	180 905,48 €	75	- AIDES A L'EMPLOI	- €
641	- Rémunération du personnel	128 096,64 €	75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €
645	- Charges sociales	47 400,16 €	76	- PRODUITS FINANCIERS	- €
647	- Autres charges sociales	5 408,68 €	77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
65	- CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	- €	78	- REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISION	- €
66	- CHARGES FINANCIERES	2 933,69 €			
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €			
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	32 976,25 €			
6	- TOTAL CHARGES	330 877,00 €	7	- TOTAL PRODUITS	330 877,00 €

Figure 8 : Prévion budgétaire 2013

LA COMMUNICATION

Afin de se doter d'outils de communication adaptés au public cible, un logo et une charte graphique ont été créés spécialement pour la plateforme « Bougez futé ! ».



1. LE KIT DE BASE

A partir de cette charte graphique, chaque plateforme est équipée des outils de communication de base :

- **Les dépliants** : plaquette présentant les services des plateformes, destinée au public de chaque plateforme. Pour plus d'impacts, la distribution des dépliants s'accompagne d'un discours explicatif par les équipes Voiture & co ou par les prescripteurs.



- **Les affiches** : à destination de l'ensemble des prescripteurs et structures environnantes de la plateforme,





Figure 9 : Le wind flag Voiture & co sur la plateforme

- **Les wind flags** : support transportable permettant de créer un visuel et d’être identifié tant en animation qu’au sein de la plateforme.
- **Les bâches** : support permettant également de créer une identité visuelle au sein des plateformes et pouvant facilement être transporté lors d’animations, notamment en extérieur.

2. LA NEWSLETTER

Parallèlement, notre plateforme diffuse une newsletter 4 fois par an (décembre/janvier – mars/avril – juin/juillet – septembre) à l’ensemble de ses partenaires financiers, prescripteurs et adhérents, et en libre-service au sein des plateformes et lors de manifestations.

L’objectif de la newsletter est d’informer régulièrement sur l’actualité de la plateforme et ainsi de mettre en valeur des événements phares, des partenariats et des utilisateurs ayant bénéficié de nos services.



LES PARTENAIRES DE L'ACTION DE LA PLATEFORME

La plateforme de services à la mobilité « Bougez futé ! » a été conçue comme un outil partenarial du Conseil Général de la Gironde et de la Communauté Urbaine de Bordeaux, au service de l'ensemble des publics et des partenaires. Afin d'optimiser son fonctionnement et d'impliquer tous les acteurs dans l'amélioration continue des services rendus, des comités technique et de pilotage ont été mis en place.

LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage a pour missions de valider les grandes orientations du projet, les conditions de mise en œuvre et de développement, l'évaluation générale de la plateforme. Le dernier en date a eu lieu le 17 juin 2013.

Il était prévu pour rassembler les partenaires institutionnels (CG, CUB, et autres financeurs possibles ou futurs).

Les institutions présentes pour le dernier comité de pilotage étaient :

- Le Conseil Général de la Gironde ;
- La Communauté Urbaine de Bordeaux ;
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- La préfecture de la Gironde ;
- Et Voiture & co.

Lors de ce comité de pilotage, les thèmes suivants ont été abordés :

- Statistiques à juin 2013
- Actions correctives
- Les opérateurs de mobilité
- La communication
- Bilan financier 2012
- Perspective financière 2013
- Questions diverses

Le deuxième comité de pilotage pour l'année 2013 aura lieu le 21 octobre 2013.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique a pour missions de préparer les comités de pilotage, d'aborder les difficultés rencontrées par les prescripteurs ou les relais, d'assurer le suivi des parcours mobilité des bénéficiaires, de suivre et d'évaluer les services de la plateforme et de ces opérateurs externes. Il a pour vocation de rassembler principalement les opérateurs de mobilité et les prescripteurs. Le dernier comité technique en date a eu lieu le 27 juin 2013.

Les partenaires présents lors de ce dernier comité technique étaient :

- Le Conseil Général de la Gironde ;
- La Communauté Urbaine de Bordeaux ;
- La Mairie de Talence ;
- La Mairie de Pessac ;
- La Mairie d'Ambarès et Lagrave ;
- Le CCAS de Bordeaux ;
- Le CCAS de Mérignac ;

- Le PLIE des Sources ;
- Le PLIE des Portes du Sud ;
- Et Voiture & co.

Les thèmes abordés lors de ce premier comité technique étaient les suivants :

- Présentation de la plateforme
 - Les objectifs
 - Le territoire d'intervention
 - Moyens mis en œuvre
 - Les publics
 - Le parcours
 - Les actions
- Bilan d'activité au 20 juin 2013 (pour plus d'éléments, se reporter à la partie 'Premières statistiques')
 - Objectifs 2013
 - Bilan statistiques
- Les prochaines étapes (pour plus d'éléments, se reporter à la partie 'perspectives et actions du deuxième semestre')
 - Communiquer
 - Développer
 - Fédérer
 - Innover

LES ACTIONS : L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le rôle primordial de la plateforme est de réaliser un Bilan de Compétences en mobilité(BCM): ce conseil en mobilité débute à l'entrée de la personne dans la plateforme et prend fin à la sortie de cette dernière avec une ou plusieurs solutions mobilité.

Le BCM permet l'évaluation des capacités physiques et psychologiques d'une personne à se déplacer, l'impact financier et environnemental de ses déplacements et l'analyse des besoins en mobilité tout en le sensibilisant à la mobilité durable, à la sécurité routière et en l'incitant au report modal.

Le conseil en mobilité confère une plus-value sociale particulièrement riche dans la mesure où il permet d'accompagner individuellement les personnes de leur entrée dans la structure jusqu'à leur sortie définitive, et ce au moyen d'outils performants et adaptés à chaque type de public.

1. LA PRESCRIPTION

LE RESEAU DE PRESCRIPTEURS

Nos services s'adressent à un public en insertion sociale et/ou professionnelle, accompagné par des structures assurant un suivi socioprofessionnel :

- demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi,
- bénéficiaires du RSA,
- Personnes bénéficiant d'un accompagnement MDSI
- jeunes des Missions Locales,
- publics inscrits dans le dispositif PLIE,
- stagiaires de la formation professionnelle,
- salariés précaires à temps partiel, intérimaires ou salariés en parcours d'insertion par l'activité économique, etc.

Ainsi, le réseau de prescripteurs est composé des différentes structures accompagnant ces publics :

- MDSI
- PLIE
- SIAE
- Services emploi
- CCAS
- Maison de L'Emploi
- Mission Locale
- Pôle Emploi

Ces partenaires prescripteurs détectent une ou plusieurs problématiques liées à la mobilité qui freinent la personne dans sa démarche d'accès ou de maintien dans l'emploi et l'orientent vers la plateforme au moyen d'une fiche de liaison.

LA FICHE DE LIAISON

Afin de formaliser les modalités de prescription, cet outil de liaison est indispensable et permet :

- L'identification de la structure prescriptrice et du référent du bénéficiaire,
- L'identification complète du bénéficiaire (statut, genre, âge, etc.),
- La description de la problématique identifiée par le référent,
- La synthèse de l'évaluation des compétences mobilité identifiées par le conseiller mobilité de la plateforme,
- La description de la problématique de mobilité identifiée par le conseiller mobilité,
- La préconisation d'une (de) solution(s) mobilité par le conseiller mobilité,
- La mise en œuvre de la (des) solution(s) par Voiture & co ou un autre opérateur.

Cf. Annexe 3 - Fiche de liaison

2. LE BILAN DE COMPETENCES MOBILITE

Les publics sont orientés sur la plateforme à partir de la fiche de liaison adressée aux conseillers Mobilité par des prescripteurs. Ces prescripteurs sont tous acteurs de l'insertion sociale et/ou professionnelle du territoire et sont pleinement associés au fonctionnement général de la plateforme.

En effet, à partir des premiers éléments de diagnostics qu'ils transmettent, les conseillères en Mobilité procèdent systématiquement à un Bilan de Compétences en Mobilité.

Le Bilan de Compétences Mobilité se décompose de la manière suivante :

- Définition des objectifs globaux réciproques entre le conseiller et le bénéficiaire.
- Primo-diagnostic des atouts et faiblesses du bénéficiaire en matière de mobilité.
- Diagnostic social et professionnel
- Analyse des pratiques de déplacements
- Tests de mobilité et simulations
- Analyse de la mobilité professionnelle
- Préconisation de solutions et présentation détaillée des offres de transports les plus appropriées.

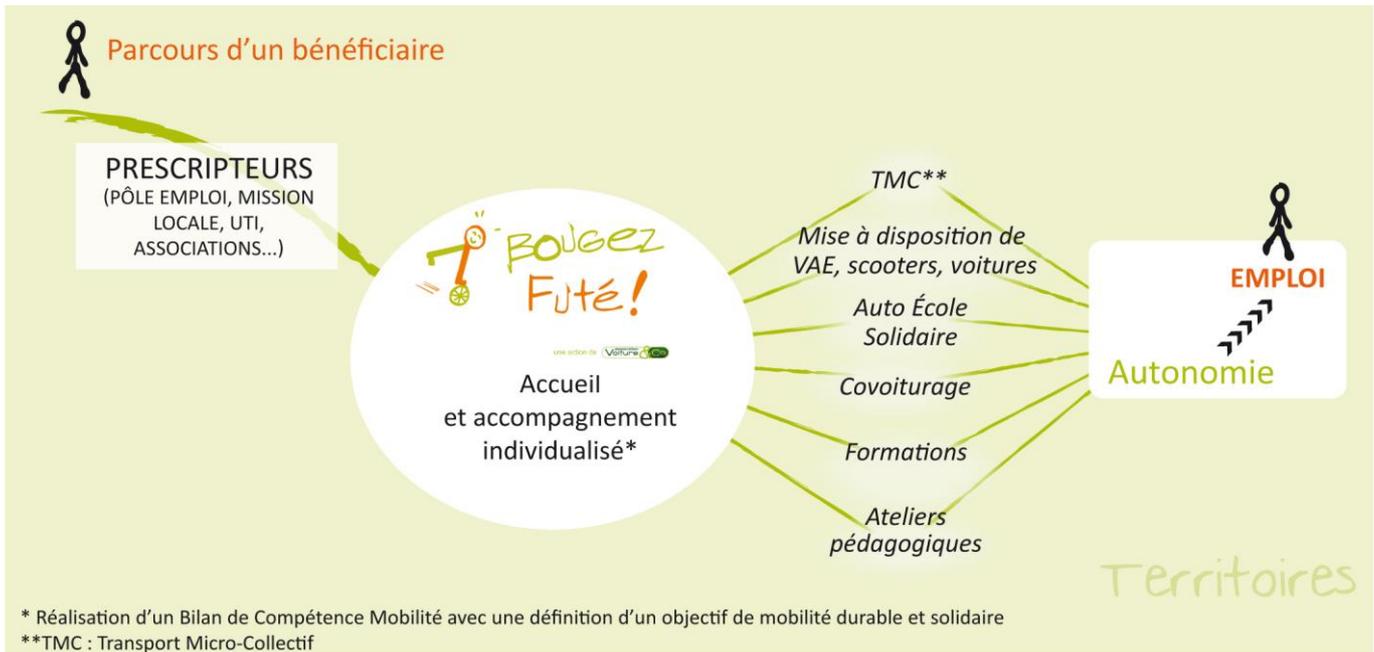
Ce bilan permet d'identifier les besoins et les compétences en mobilité des bénéficiaires et de définir précisément diverses variables de mobilité telles que : la carte mentale, la carte professionnelle, la fréquence de mobilité, la motivation à être mobile ainsi que les potentialités.

A partir de cela, le conseiller en mobilité détermine en premier lieu la viabilité d'une action d'accompagnement vers plus de mobilité, et en second lieu le parcours mobilité à établir en accord avec la personne et en cohérence avec son parcours socio professionnel.

Il existe deux types de BCM :

- L'entretien individuel approfondi afin de déterminer les freins et d'identifier les besoins et compétences des bénéficiaires en terme de mobilité.
- Et l'échange collectif : BCM simplifié, utilisé pour les séances en groupe.

3. LE PARCOURS DE MOBILITÉ



LES RESULTATS DEPUIS le 1^{er} janvier 2013

1. ORGANISATION DE RÉUNIONS AUPRÈS DES PRESCRIPTEURS

Afin de présenter l'association Voiture & co et les services proposés par la plateforme aux structures d'accompagnement social et/ou professionnel du territoire, il a été proposé de mettre en place des réunions d'information collectives.

Ces réunions ont pour but de présenter :

- L'objectif de la plateforme (faciliter la mobilité) ;
- Les services proposés et leurs conditions d'utilisation ;
- Les principes de fonctionnement (prescription, évaluation, etc.) ;
- Les outils de travail communs (fiche de liaison) ;
- Et les salariés de la plateforme.

La mise en place de ces réunions en direct avec les référents s'avère efficace en termes de compréhension du projet et d'utilisation des services. Elles devront être réitérées de façon régulière dans le but d'informer les nouveaux arrivants dans les structures, d'informer de la mise en place de services supplémentaires et également d'évaluer conjointement avec les référents les résultats obtenus par la plateforme et les améliorations susceptibles d'être adoptées pour plus d'efficacité.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, 37 réunions d'information ont été menées par les conseillères en mobilité auprès de différents prescripteurs. Grâce aux feuilles d'émargement utilisées à chaque réunion, on estime que le nombre de personnes touchées par ces réunions est d'environ 380.

2. PREMIÈRES STATISTIQUES

Entre le 1^{er} janvier et le 20 juin 2013, 138 personnes ont été reçues pour un BCM. Les statistiques suivantes ont été présentées lors du comité technique du 27 juin 2013 et prennent donc en compte ce chiffre au 20 juin 2013. Au 26 juillet 2013, la plateforme a reçu 194 personnes.

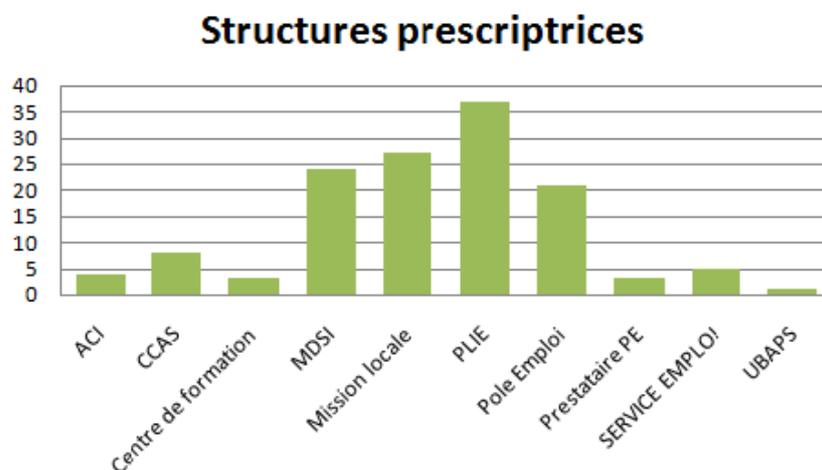


Figure 10 : Répartition des prescriptions par prescripteur

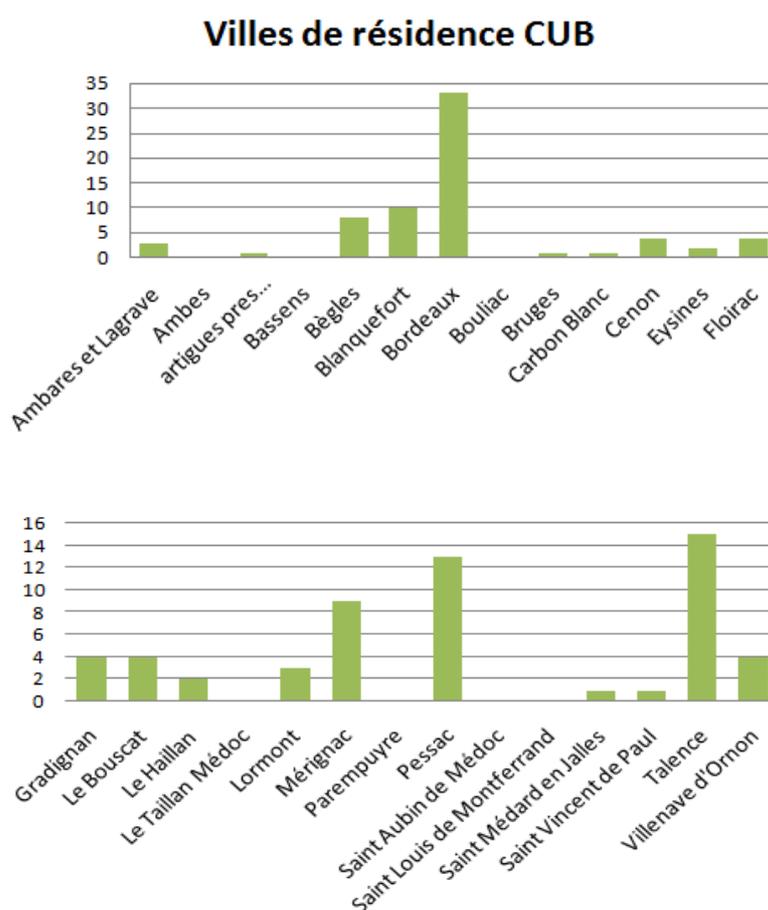


Figure 11 : Répartition par commune des bénéficiaires

Répartition Hommes/Femmes

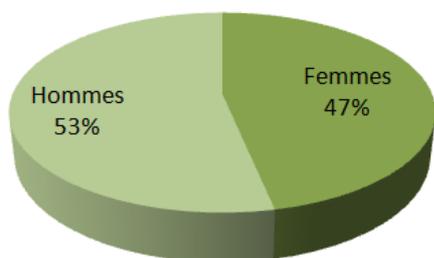


Figure 12 : Répartition par genre des bénéficiaires

Répartition des bénéficiaires par âge

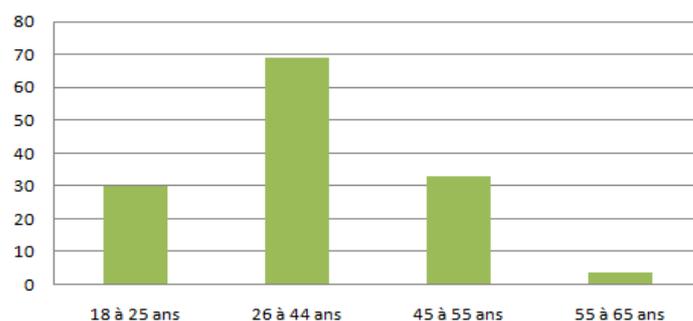


Figure 13 : Répartition par âge des bénéficiaires

Situation familiale

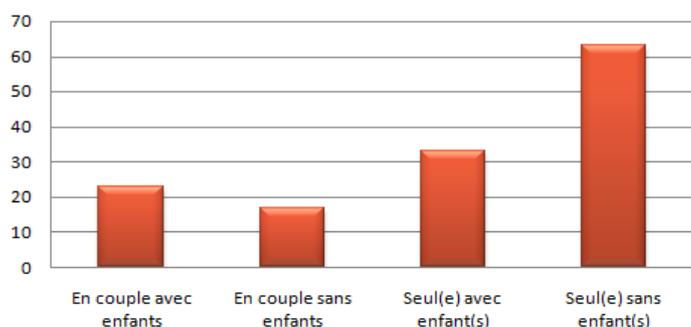


Figure 14 : Répartition par structure familiale

Niveau de formation



Figure 15 : Répartition par niveau de formation

Situation professionnelle

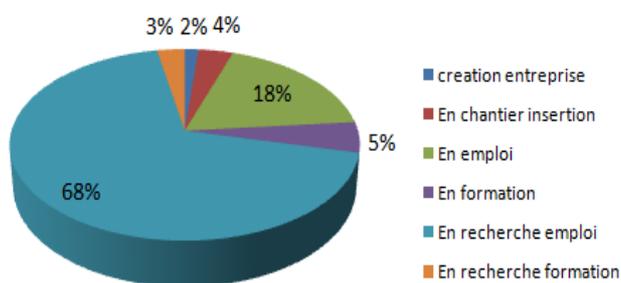
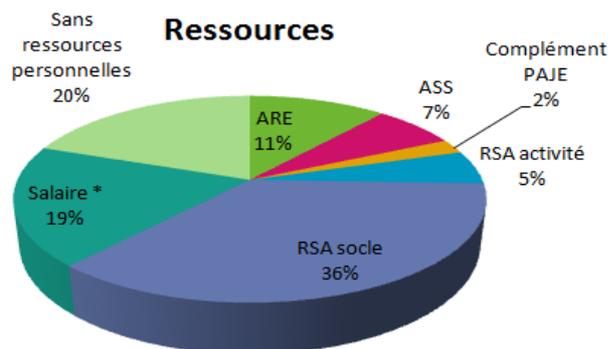


Figure 16 : Situation professionnelle des bénéficiaires



*Salaire : Temps partiel, contrats aidés, CDD de courte durée...

Figure 17 : Répartition selon les ressources

3. ANALYSES DES STATISTIQUES

Les premières statistiques collectées permettent de mieux connaître le profil des bénéficiaires reçus.

ANALYSE DE LA FREQUENTATION ET DES PROFILS ACCUEILLIS (figures 9, 10, 11, 12, 13 et 14)

Une grande majorité des personnes viennent du territoire de la CUB.

Les personnes accueillies ont entre 18 et 55 ans, les 26-44 ans étant les plus représentés. On note une parité homme-femme puisque la plateforme a accueilli 53% d'hommes et 47% de femmes. Les bénéficiaires ont, pour la grande majorité, un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Concernant leurs situations familiales, la plateforme a reçu principalement des personnes seules, avec ou sans enfants, qui font donc face à la problématique de l'unicité du salaire ou des aides.

ANALYSE DE LA SITUATION DES BENEFICIAIRES A L'ENTREE DE LA PLATEFORME (figures 15 et 16)

Le public majoritaire correspond aux bénéficiaires du RSA. A parts égales viennent ensuite les publics en activité précaire ainsi que sans revenus propres (dont la composition du foyer ne permet pas de bénéficier d'aide). Ils sont, pour la plupart, en recherche d'emploi ou en emploi. Les problématiques principales sont donc l'accès à l'emploi ainsi que le maintien dans l'emploi ou l'accès à un nouvel emploi.

PROBLEMATIQUES DE MOBILITE RECONTREES ET SOLUTIONS DECLENCHEES

Les problématiques rencontrées par les bénéficiaires sont majoritairement matérielles (55%). On appelle problématique matérielle l'absence d'un moyen de locomotion (exemple : pas de voiture pour se rendre à un travail en horaire décalé). Certains bénéficiaires rencontrent également une problématique psychosociale c'est-à-dire liée à ses capacités et à ses connaissances (exemple : ne sait pas chercher un nouvel itinéraire en transport en commun pour se rendre à un travail).

La plupart des bénéficiaires se déplacent en transport en commun (60%).

Modes de déplacement

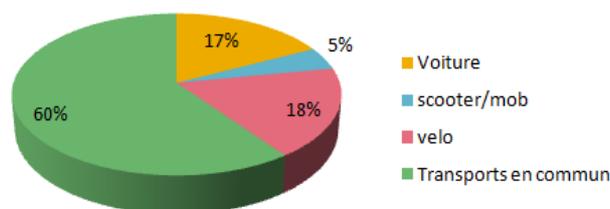


Figure 18 : Modes de déplacements des bénéficiaires

Problématique de mobilité

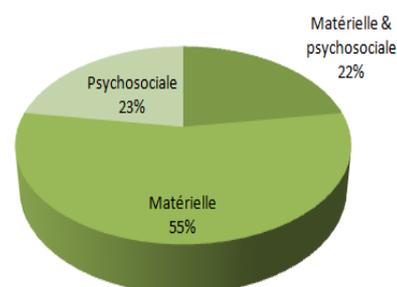
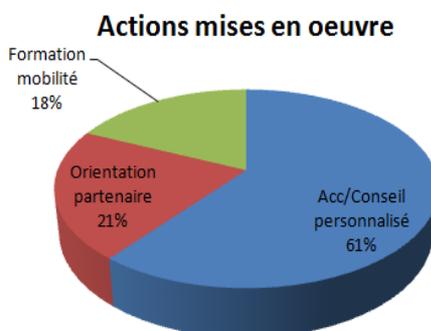


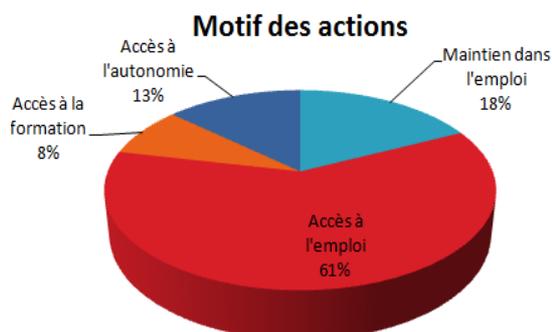
Figure 19 : Problématiques de mobilité rencontrées

Ainsi, pour résoudre ces problématiques de mobilité, la plateforme a mis en place plusieurs types d'actions. On en distingue trois principales :

- L'accompagnement et le conseil personnalisé ;
- L'orientation vers un partenaire pour disposer d'une solution ;
- Et la formation mobilité : formations qui seront mises en place à partir de septembre 2013. Les bénéficiaires ont pour l'instant été identifiés.



La plupart des actions engagées concernent l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi. Néanmoins, il faut noter que l'accès à l'emploi nécessite souvent la levée préalable de freins autres que ceux liés à la mobilité. Ainsi, l'accès à l'autonomie (être en capacité de sortir de son territoire pour diverses démarches) est également un motif d'action important.



LES SORTIES DU DISPOSITIF

L'objectif du dispositif est de permettre aux bénéficiaires d'être autonome dans leurs déplacements. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et nous aurons donc davantage de visibilité à la fin de l'année 2013.

4. ACTIONS CORRECTIVES POUR AMELIORER LA PRESCRIPTION

La plateforme doit encore progresser en termes de notoriété et de reconnaissance sur le territoire. En parallèle de nouvelles pistes peuvent être explorées afin d'obtenir davantage de prescription.

SYSTEMATISATION DE LA PRESCRIPTION

La systématisation de la prescription est la redirection vers la plateforme de toute personne qui rencontre des difficultés dans ses déplacements et cela avant la mise en place de toute action d'accompagnement sur ce sujet. Ce passage incontournable par la plateforme de mobilité permettrait de centraliser l'accueil de tous ces publics et renforcer le rôle de la structure sur le territoire.

CONVENTION AVEC LE POLE EMPLOI

Etablir une convention avec le Pôle Emploi permettrait de faciliter le parcours de mobilité des bénéficiaires entre cette structure et la plateforme de mobilité. Ce cadre établi avec cet acteur majeur de l'insertion est un axe fort de développement des prescriptions.

MOBILISATION DES PRESCRIPTEURS

Il est important de s'assurer que les partenaires prescripteurs comprennent les enjeux de la mobilité et qu'ils connaissent l'action de la plateforme. Des réunions thématiques régulières sur la mobilité vont être organisées pour les ces partenaires. Elles permettront de renforcer la communication mais aussi de les sensibiliser aux nouvelles pratiques de mobilité. Ces échanges seront également une source d'informations pour la plateforme afin de recenser les besoins et d'adapter les actions si nécessaire.

LES ACTIONS : LA FEDERATION DES OPERATEURS DE MOBILITE

LE RECENSEMENT

Un important travail de recensement et de rencontre a été mené sur le territoire afin d'identifier les opérateurs de mobilité. Au cours de ces rencontres, l'action de la plateforme de mobilité a été présentée. Ces rendez-vous ont également permis de prendre connaissance des modalités de fonctionnement de ces acteurs.

Les opérateurs identifiés sont les suivants :

- AIM 33, auto-école sociale et solidaire ;
- Alter ego, formation code de la route ;
- Apreva, location de voiture ;
- Aspec, auto-école solidaire ;
- Association Les droits du piéton en Gironde ;
- Autocool, auto-partage ;
- Ecocycle, vente de scooter ;
- Garage Moderne, garage social ;
- Mobyser, location de deux-roues ;
- Réseau mille pattes, pédibus ;
- TBC, transports en commun ;
- TransGironde, transports en commun ;
- TRD 33 (sous réserve d'acceptation du Conseil Général) ;
- Et Vélocité, vélo école.

ANALYSE DU MAILLAGE DU TERRITOIRE ET DE SES MANQUES

Le territoire de la CUB est pourvu d'un réseau de transport en commun dense, structuré en étoile. L'offre de transports en commun est adaptée pour les besoins de mobilité en horaire classique et la desserte tramway proposée est forte au niveau des quartiers prioritaires. Cette configuration ne facilite pas les déplacements transversaux (de banlieue à banlieue) ni les trajets en horaires décalés.

Par ailleurs, des difficultés sont à noter sur les deux rives. Sur la rive gauche, il existe un réel manque d'opérateurs proposant des moyens de locomotion à deux-roues. En effet, Cycli+ a cessé son activité et Mobyser a vu la sienne baisser. Ces solutions seraient pourtant intéressantes pour des déplacements transversaux sur la rive gauche.

Sur la rive droite, on note une réelle problématique de desserte du Bec d'Ambès et de ses communes. Pour d'autres communes de la rive droite, telles Cenon ou Lormont, leur proximité avec Bordeaux leur assure une desserte convenable. Les problématiques de mobilité ne sont donc observées que sur des publics travaillant en horaires décalés ou sur de multiples sites.

ACTIONS CORRECTIVES

Au vu des réflexions et difficultés de montage de projet, seul un travail avec l'ATIS sur développement d'une nouvelle structure est en cours pour le moment.

Afin de créer une dynamique entre les différents opérateurs recensés, la plateforme de mobilité organisera, en septembre 2013, la première rencontre des opérateurs de mobilité. Cette première réunion aura pour but de faire se rencontrer tous les acteurs du territoire mais aussi de fixer le cadre du travail collaboratif entre ces acteurs et la plateforme.

PERSPECTIVES ET ACTIONS DU DEUXIÈME SEMESTRE

FAIRE PROGRESSER LA RECONNAISSANCE DE LA PLATEFORME SUR LE TERRITOIRE

Afin d'améliorer la visibilité de la plateforme sur le territoire ainsi que favoriser une meilleure compréhension de ses missions, plusieurs actions sont en cours de développement.

AUPRES DES INSTITUTIONS

Les maires de 28 communes composant la CUB vont être rencontrés individuellement durant le mois de septembre. Dans la mesure du possible, les adjoints en charge de l'emploi, de l'insertion ou de la solidarité seront associés à cette démarche. Ces rencontres permettront de faire connaître la plateforme mais aussi de solliciter de nouveaux financeurs, à la hauteur de leurs moyens.

AUPRES DES PARTENAIRES PRESCRIPTEURS

De nouvelles réunions d'informations sont prévues dès septembre auprès de divers acteurs.

Un travail important va être effectué autour de Pôle Emploi et qui sera mené successivement par le directeur et les conseillères. Une première approche des responsables d'agences situées sur la CUB permettront par la suite aux conseillères d'intervenir lors des réunions d'équipes hebdomadaires.

L'identification de structures d'accompagnements, telles que chantiers d'insertion ou associations intermédiaires, sera poursuivie tout au long du deuxième semestre. Cette démarche permettra de mieux connaître ces structures et de les solliciter pour leur présenter la plateforme et ses missions.

DEVELOPPER DE NOUVEAUX PARTENARIATS

Une convention va être signée au mois de septembre avec la Caisse d'Epargne. Celle-ci permettra la mise en place d'un nouveau dispositif pour nos bénéficiaires : le micro-crédit. Ce document est en cours de rédaction.

Une convention avec TBC est également en cours d'élaboration.

Enfin, une troisième et nouvelle convention sera mise en place avec la MACIF.

METTRE EN PLACE L'OBSERVATOIRE SOCIAL DES MOBILITES

L'observatoire sera lancé durant le deuxième semestre et un premier rapport est attendu courant décembre 2013.

FEDERER LES OPERATEURS DE MOBILITE SUR LE TERRITOIRE

La première réunion des opérateurs de mobilité va être organisée au mois de septembre 2013. Celle-ci permettra de lancer une réelle dynamique entre tous les acteurs du territoire.

ANIMER DE NOUVELLES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

Plusieurs actions à destination des bénéficiaires vont être lancées à partir de la rentrée. Tout d'abord, des sessions de formations vont être mises en place dès septembre. Ensuite, une nouvelle opération 'scooter à tarification sociale' va être lancée avec Ecocycle.

La plateforme participera à la semaine européenne de la mobilité qui se tiendra du 16 au 22 septembre 2013.

La plateforme a prévu de participer à divers événements liés à la mobilité et à l'insertion sociale et professionnelle (par exemple : forum de l'emploi de la Ville de Bordeaux). Une veille permanente sur les événements prévus dans les communes permet à la plateforme d'être informée et d'y participer.

Des réunions sur des thématiques de mobilité vont être organisées pour les partenaires prescripteurs afin de renforcer la communication, recenser les besoins et adapter les actions. Ces temps d'échanges permettront également de sensibiliser les prescripteurs aux nouvelles pratiques de mobilité et de modifier certaines représentations. Ainsi, le covoiturage, pratique qui reste difficilement accessible pour les publics socialement fragiles mais aussi la prévention, la sécurité routière et l'intermodalité seront parmi les premiers axes de travail proposés.

CONTINUER LA COMMUNICATION AUTOUR DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

En septembre, une newsletter sera mise en place et diffusée à tous les prescripteurs. Une plaquette sera également réalisée afin de pouvoir être distribuée aux prescripteurs.

A partir du mois de décembre, les employeurs seront sensibilisés au thème de la mobilité concernant les emplois précaires. Ils sont en effet assez réticents lorsqu'il s'agit d'embaucher des travailleurs se déplaçant uniquement en transports en commun. Cette action de communication devrait permettre d'engager une réflexion et lever ces freins.

DYNAMIQUE GLOBALE DU PROJET

Le lancement d'un projet d'une telle envergure sur un territoire aussi étendu que celui de l'agglomération bordelaise est une entreprise qui s'inscrit dans la durée. Par ailleurs, trouver sa place sur un territoire et parmi des acteurs déjà implantés est un exercice subtil.

Toutefois, les éléments dont nous disposons à la fin de ce premier semestre 2013 révèlent une réelle prise de conscience de la part des partenaires sociaux concernant la plus-value de la plateforme. Ceci nous permet d'être optimistes quant à l'atteinte ou l'approche de l'objectif initial.

La mobilité est une question qui concerne tous les acteurs et la plateforme sera au rendez-vous pour écouter et répondre aux attentes de tous les partenaires du projet.